

DÉFINITION DES ÉPREUVES

ANNEXE IV

E1. Épreuve technologique (Coefficient 7)	U.11 U.12
---	------------------

Cette épreuve vise à évaluer la compétence du candidat définie par le référentiel, sur ses connaissances, capacités et savoirs technologiques d'une part, en biologie, écologie, production, moyens de production, réglementation et partenaires de l'entreprise et, d'autre part, en économie et commercialisation.

L'épreuve permet de vérifier la maîtrise des connaissances scientifiques et techniques, les capacités d'analyse, de raisonnement et de synthèse, l'aptitude à structurer un devoir, les qualités d'expression.

Cette épreuve comprend deux sous-épreuves :

Sous-épreuve E.1.1 : Techniques de production (Coefficient 4)	U.11
---	-------------

- **Forme de l'évaluation**

- ➔ **Ponctuelle** (écrite, durée 3 heures)

- ➔ **Contrôle en cours de formation pour la formation continue seulement.**

Le contrôle en cours de formation comporte une situation d'évaluation.

Elle vise à évaluer la maîtrise des compétences du candidat relatives aux techniques d'élevage.

Elle est composée d'un ensemble de questions relatives à la biologie et l'écologie du produit, aux méthodes d'exploitation.

Elle peut s'appuyer sur une étude technique de cas menée à partir de documents décrivant une situation concrète.

A l'issue des situations d'évaluation, dont le degré d'exigence est équivalent à celui requis dans le cadre de l'épreuve ponctuelle correspondante, l'équipe pédagogique de l'établissement de formation adresse au jury une fiche d'évaluation de la prestation réalisée par le candidat accompagnée d'une proposition de note.

La fiche d'évaluation sera annexée à la circulaire d'organisation d'examen.

Le jury, qui pourra éventuellement demander à avoir communication du dossier projet réalisé par le candidat et formuler toute remarque et observation qu'il jugera utiles, arrête la note définitive.

Sous-épreuve E.1.2 : Economie et commerce (Coefficient 3)	U.12
---	-------------

- **Forme de l'évaluation**

- ➔ **Ponctuelle** (écrite, durée 2 heures)

- ➔ **Contrôle en cours de formation pour la formation continue seulement.**

Le contrôle en cours de formation comporte une situation d'évaluation.

Elle est composée d'un ensemble de questions relatives au produit commercial et au marché, aux techniques commerciales, à la démarche mercatique et à la stratégie d'exploitation.

A l'issue des situations d'évaluation, dont le degré d'exigence est équivalent à celui requis dans le cadre de l'épreuve ponctuelle correspondante, l'équipe pédagogique de l'établissement de formation adresse au jury une fiche d'évaluation de la prestation réalisée par le candidat accompagnée d'une proposition de note.

La fiche d'évaluation sera annexée à la circulaire d'organisation d'examen.

Le jury, qui pourra éventuellement demander à avoir communication du dossier projet réalisé par le candidat et formuler toute remarque et observation qu'il jugera utiles, arrête la note définitive.

E2. Épreuve de Gestion et Mathématiques

(Coefficient 3)

U.21 U.22

Cette épreuve comprend deux sous-épreuves :

Sous-épreuve E.2.1 : Gestion

(Coefficient 2)

U.21

Cette sous-épreuve vise à évaluer la maîtrise des compétences définies par le référentiel, relatives à l'utilisation des outils de pilotage économique de l'entreprise. Elle porte sur tout ou partie des savoirs associés à la gestion économique et financière des entreprises. Elle s'appuie sur une étude de cas menée à partir de documents décrivant des situations concrètes.

Elle peut porter sur :

- l'établissement d'études chiffrées à partir de scénarios techniques ;
- l'analyse de situations établies par comparaison à des références internes ou à des études de groupes à partir de documents de synthèse comptable ;
- la justification de prises de décision de gestion courante.

- **Forme de l'évaluation**

- ➔ **Ponctuelle** (écrite, durée 2 heures)

- ➔ **Contrôle en cours de formation pour la formation continue seulement.**

Le contrôle en cours de formation comporte une situation d'évaluation.

A l'issue de la situation d'évaluation, dont le degré d'exigence est équivalent à celui requis dans le cadre de l'épreuve ponctuelle correspondante, l'équipe pédagogique de l'établissement de formation adresse au jury une fiche d'évaluation du travail réalisé par le candidat.

Le jury pourra éventuellement demander à avoir communication de tous documents tels que le sujet proposé lors de la situation d'évaluation et la prestation réalisée par le candidat à cette occasion. Ces documents seront tenus à la disposition du jury et de l'autorité rectorale pour la session considérée et jusqu'à la session suivante.

Après examen attentif des documents fournis le cas échéant, le jury formule toute remarque et observation qu'il juge utile et arrête la note.

Sous-épreuve E.2.2 : Mathématiques

(Coefficient 1)

U.22

L'évaluation en mathématiques a pour objectifs :

- d'apprécier la solidité des connaissances des candidats et leur capacité à les mobiliser dans des situations liées à la profession ;
- de vérifier leur aptitude au raisonnement et leur capacité à analyser correctement un problème, à justifier les résultats obtenus et à apprécier leur portée ;
- d'apprécier leurs qualités dans le domaine de l'expression écrite et de l'exécution de tâches diverses (tracés graphiques, calculs à la main ou sur machine).

- **Forme de l'évaluation**

- ➔ **Ponctuelle** (écrite, durée 1 heure)

Le formulaire officiel de mathématiques est intégré au sujet de l'épreuve. L'utilisation des calculatrices pendant l'évaluation est autorisée dans les conditions prévues par la réglementation en vigueur.

- ➔ **Contrôle en cours de formation pour la formation continue seulement.**

Le contrôle en cours de formation comporte trois situations d'évaluation comptant chacune pour un tiers du coefficient de cette unité.

- Deux situations d'évaluation, situées respectivement dans la seconde partie et en fin de formation, respectent les points suivants :

a) Ces évaluations sont écrites et la durée de chacune est d'environ une heure trente.

b) Les situations comportent des exercices de mathématiques recouvrant une part très large du programme. Le nombre de points affectés à chaque exercice est indiqué aux candidats pour qu'ils puissent gérer leurs travaux.

Dans chaque spécialité de baccalauréat professionnel les thèmes mathématiques qu'ils mettent en jeu portent principalement sur les chapitres les plus utiles pour les autres enseignements.

Lorsque les situations s'appuient sur d'autres disciplines, aucune connaissance relative aux disciplines considérées n'est exigible des candidats pour l'évaluation en mathématiques et toutes les explications et indications utiles doivent être fournies dans l'énoncé.

c) Il convient d'éviter toute difficulté théorique et toute technicité mathématique excessive. La longueur et l'ampleur du sujet doivent permettre à un candidat moyen de traiter le sujet et de le rédiger posément dans le temps imparti.

d) L'utilisation des calculatrices pendant l'évaluation est autorisée dans les conditions prévues par la réglementation en vigueur aux examens et concours relevant de l'Éducation Nationale.

e) Les deux points suivants doivent être impérativement rappelés aux candidats :

- ◆ La clarté des raisonnements et la qualité de la rédaction interviendront pour une part importante dans l'appréciation des copies ;
 - ◆ L'usage des calculatrices et du formulaire officiel de mathématiques est autorisé.
- Une troisième situation d'évaluation est la réalisation écrite (individuelle ou en groupe restreint) et la présentation orale (individuelle) d'un dossier comportant la mise en œuvre de savoir-faire mathématiques en liaison directe avec la spécialité de chaque baccalauréat professionnel. Ce dossier peut prendre appui sur le travail effectué au cours des périodes de formation en milieu professionnel. Au cours de l'oral dont la durée maximale est de vingt minutes, le candidat sera amené à répondre à des questions en liaison directe avec le contenu mathématique du dossier.

E3. Épreuve pratique prenant en compte la formation en milieu professionnel
--

(Coefficient 6)

U.31 U.32

Cette épreuve comprend deux sous-épreuves :

Sous-épreuve E.3.1 : Évaluation de la formation en milieu professionnel
--

(Coefficient 4)

U.31

Cette sous-épreuve vise à vérifier l'aptitude du candidat à :

- s'exprimer et à présenter son travail en mettant en valeur le degré d'implication personnelle ;
- analyser des phases de situations professionnelles vécues se rapportant aux activités suivantes dont une partie des compétences liées, définies par le référentiel, seront évaluées :
 - a) *implantation de l'exploitation ;*
 - b) *organisation de la production et de la mise en marché ;*
 - c) *choix de la stratégie d'exploitation.*

- **Forme de l'évaluation**

➔ **Ponctuelle** (orale, durée 30 minutes)

L'évaluation consiste en un entretien relatif à la pratique professionnelle avec le jury s'appuyant sur un dossier professionnel présenté par le candidat.

Le dossier professionnel établi par le candidat et remis au jury comprend :

- Des fiches descriptives d'activités professionnelles établies à partir des situations rencontrées lors des périodes de formation en entreprise par les candidats scolarisés ou lors de leur travail par les autres candidats. Ces fiches dactylographiées doivent comporter :
 - ◆ une description de la situation de travail correspondant à l'activité (présentation du contexte, des objectifs à atteindre, des contraintes à respecter, des modes opératoires utilisés,...) ;
 - ◆ un relevé des difficultés rencontrées par le candidat face à cette activité, des résultats obtenus, des conséquences et règles pratiques tirées de l'expérience.
- La présentation d'un travail personnel effectué au cours de l'activité professionnelle ou lors d'une période de formation effectuée en entreprise (présentation dactylographiée).
- Les documents permettant de vérifier la conformité à la réglementation :
 - a) *des périodes de formation en entreprise* (attestations relatives aux périodes de formation en entreprise précisant leur durée, la nature des entreprises d'accueil : ces documents seront authentifiés par l'établissement) ;
 - b) *de l'activité salariée du candidat*.Si cette conformité n'est pas constatée, l'épreuve E3 ne peut donner lieu à notation et le diplôme ne peut être délivré.

La communication orale comporte :

- La présentation par le candidat, pendant une durée maximum de 10 minutes, d'une activité ou d'une situation choisie par le jury parmi celles décrites dans les fiches descriptives d'activités professionnelles. Le candidat dispose de la fiche choisie par le jury et peut s'y référer pour étayer son exposé ;
- Un entretien avec le jury. Cet entretien d'une durée de 20 minutes prend également appui sur le dossier (autre fiche descriptive ou travail personnel). Le jury vérifie que le candidat est capable d'exécuter les tâches caractéristiques de l'emploi et fait preuve des qualités nécessaires à l'exercice de la profession.

Le jury chargé de l'évaluation est composé d'un enseignant et d'un professionnel n'ayant pas participé à la formation du candidat.

Le recteur fixe la date à laquelle le dossier doit être remis en deux exemplaires au service chargé de l'organisation de l'examen.

→ **Contrôle en cours de formation.**

Au terme de la période de formation en milieu professionnel les enseignants concernés, après concertation avec les formateurs de l'entreprise, attribuent, pour cette partie de l'épreuve, la note qui sera proposée au jury. Cette appréciation chiffrée doit prendre en compte deux éléments d'égale importance :

- l'atteinte des objectifs mis au point en concertation avec l'entreprise d'accueil pour chaque période de formation en entreprise et pour chaque élève. La mesure de l'atteinte des objectifs résulte du suivi des périodes de formation en entreprise par les membres de l'équipe pédagogique en liaison avec le ou les formateurs du jeune dans l'entreprise ;
- les acquis professionnels appréciés notamment à partir de l'élaboration par les candidats d'un dossier professionnel comprenant :
 - a) *Des fiches descriptives d'activités professionnelles* observées ou exercées à l'occasion des périodes de formation en entreprise. Ces fiches dactylographiées doivent comporter :
 - ◆ une description de la situation de travail correspondant à l'activité (présentation du contexte, des objectifs à atteindre, des contraintes à respecter, des modes opératoires utilisés,...) ;
 - ◆ un relevé des difficultés rencontrées par le candidat face à cette activité, des résultats obtenus, des conséquences et règles pratiques tirées de l'expérience.
 - b) *Un travail personnel* effectué au cours d'une période de formation en entreprise (présentation dactylographiée).
 - c) *Les documents* destinés à permettre de vérifier la conformité à la réglementation des périodes de formation en entreprise (attestation de la durée des périodes de formation en entreprise, de la nature des entreprises d'accueil, authentifiées par l'établissement). Si cette conformité n'est pas constatée, l'épreuve E3 ne peut donner lieu à notation et le diplôme ne peut être délivré.

Sous-épreuve E.3.2 : Évaluation de la pratique professionnelle en établissement de formation (Coefficient 2) U.32

L'objectif est de vérifier, telle que définie par le référentiel, l'aptitude du candidat à appliquer les techniques professionnelles de production, utiliser les moyens de production, négocier les produits de l'exploitation, utiliser les outils de pilotage comptable et financier de l'entreprise, négocier les produits de l'exploitation.

- **Forme de l'évaluation**

➔ **Ponctuelle** (pratique, durée 6 heures)

➔ **Contrôle en cours de formation**

Le contrôle en cours de formation comporte trois situations d'évaluation d'une durée de 2 à 3 heures chacune organisées par le ou les enseignants de l'élève durant la formation. Les professionnels y sont associés. L'évaluation de la pratique professionnelle en établissement de formation concerne les savoirs technologiques suivants : S1 Biologie-écologie-production, S2 moyens de production, S3 gestion économique et financière, S4 économie et commercialisation.

Chaque situation permet d'évaluer plusieurs compétences, c'est à dire des savoir-faire et des savoirs technologiques. Elle peut donc comporter une partie écrite (travail sur documents à lire, à interpréter, à compléter ...), une partie orale et pratique et sur ordinateur.

Première situation d'évaluation : coefficient 0,5
--

1 - Techniques de production :

La situation d'évaluation porte sur l'une des techniques suivantes, en fonction de l'équipement de l'établissement de formation :

- obtention de ponte de mollusques ou de poissons ;
- production de larves de mollusques ;
- stratégie de captage en milieu naturel ;
- production de larves de poissons ;
- production de phytoplancton ;
- prégrossissement de poissons ;
- prégrossissement de mollusques ;
- organisation d'une aire ou d'un poste de travail aux normes de sécurité et d'asepsie ;
- préparation d'une phase de production ;
- contrôle du déroulement d'une phase de production ;
- détection, analyse des anomalies de production et choix des dispositions à prendre.

Objectif : Il est fait appel à des tâches simples, au respect des consignes de travail précises relatives principalement à la préparation des installations d'élevage et des milieux de cultures.

Vérifier l'aptitude du candidat à :	A partir des données suivantes :	Le candidat doit :	Critères d'évaluation :
<ul style="list-style-type: none"> - rassembler, saisir et exploiter les informations nécessaires à une production ; - prévoir, préparer le matériel de production, adapter les aires et postes de travail ; - déterminer les approvisionnements nécessaires. 	<p>Documentation et informations techniques (informatisées ou non) relatives :</p> <ul style="list-style-type: none"> - aux productions à assurer ; - aux moyens de contrôle ; - aux conditions de travail ; - aux critères de qualité ; - au protocole de production. - aux schémas des installations de pompage ; - aux matériels de production. 	<ul style="list-style-type: none"> - rassembler, consigner, décoder et classer les informations strictement nécessaires pour assurer la production ; - préparer le matériel et les fournitures de production conformément aux exigences du protocole de production ; - préparer les milieux de cultures ; - rassembler les moyens de contrôle nécessaires et adaptés à la production ; - adapter des aires et postes de travail en tenant compte des règles d'hygiène, de sécurité, d'ergonomie et des conditions de travail ; - déterminer les approvisionnements nécessaires à la production demandée. 	<ul style="list-style-type: none"> - rigueur et soin du travail accompli ; - conformité de la préparation du matériel par rapport aux exigences de production ; - organisation de l'aire et des postes de travail (les consignes sont intégralement et correctement appliquées) ; - exactitude des quantités déterminées et la rigueur de la démarche ; - respect des règles d'hygiène et de sécurité individuelle, collective et matérielle.

2 - Utilisation des moyens de production

Objectif : Il est fait appel à des tâches simples, au respect de consignes de travail précises relatives principalement à la préparation avant conduite ou utilisation des moyens de production.

Vérifier l'aptitude du candidat à :	A partir des données suivantes :	Le candidat doit :	Critères d'évaluation :
<ul style="list-style-type: none"> - mettre en œuvre les moyens de contrôle - utiliser les documents nautiques - rassembler, saisir et exploiter les informations nécessaires à l'utilisation du matériel de production ; - prévoir, préparer le matériel de production, adapter les aires et postes de travail ; - déterminer les approvisionnements nécessaires. 	Documentation et informations techniques (informatisées ou non) relatives : <ul style="list-style-type: none"> - à la zone de navigation - aux productions à assurer ; - aux navires, matériels et équipements ; - aux moyens de contrôle ; - aux conditions de travail. - aux fournitures. 	<ul style="list-style-type: none"> - rassembler, consigner, décoder et classer les informations strictement nécessaires pour assurer la navigation et la production ; - préparer le matériel conformément aux exigences du protocole d'utilisation ; - rassembler les moyens de contrôle nécessaires et adaptés à la navigation ou à l'entreprise ; - adapter des aires et postes de travail en tenant compte des règles d'hygiène, de sécurité, d'ergonomie et des conditions de travail. 	<ul style="list-style-type: none"> - rigueur et soin du travail accompli ; - conformité de la préparation du matériel par rapport aux exigences de navigation et de production ; - organisation de l'aire et des postes de travail (les consignes sont intégralement et correctement appliquées) ; - exactitude des quantités déterminées et rigueur de la démarche ; - respect des règles d'hygiène et de sécurité individuelle, collective et matérielle.

3 - Gestion économique et financière

La situation permet d'évaluer plusieurs compétences, c'est à dire des savoir-faire et des savoirs technologiques. Elle peut donc comporter une partie écrite (travail sur documents à lire, à interpréter, à compléter...) et une partie orale et pratique sur ordinateur.

La situation d'évaluation porte sur l'une des techniques suivantes :

- réaliser à l'aide d'un traitement de texte une lettre à un fournisseur ou un client avec documents comptables joints ;
- enregistrer des documents comptables (factures, pièces de caisse, chèques) dans un logiciel de comptabilité simple ;
- éditer le journal de TVA (simple débit ou simple crédit) et faire une déclaration TVA informatisée et manuelle ;
- créer un tableau d'amortissement linéaire ou dégressif ;
- créer un plan de financement ou un tableau de répartition des charges à partir d'un schéma du cycle de production et de commercialisation en définissant les formules de calcul sur tableur ;
- créer un tableau de SIG, un bilan fonctionnel ou un bilan financier sur tableur envoyer un mel à un fournisseur ou à un client

Objectif: Elle fait appel à des tâches simples, aux respects de consignes de travail précises relatives principalement à la préparation avant l'utilisation des moyens informatiques.

Vérifier l'aptitude du candidat à :	A partir des données suivantes :	Le candidat doit :	I. Critères d'évaluation :
<ul style="list-style-type: none"> - utiliser les documents comptables ; - rassembler, saisir et exploiter les informations nécessaires à l'utilisation des moyens informatiques ; - prévoir, préparer le matériel, adapter le poste de travail ; - déterminer les travaux préparatoires à l'entrée des données sur ordinateurs. 	<p>Documentation et informations comptables ou financières (informatisées ou non) relatives :</p> <ul style="list-style-type: none"> - au logiciel de comptabilité ; - à la situation comptable et financière de l'entreprise ; - à la situation débit-crédit du client, des fournisseurs ou de l'État (bilan TVA) ; 	<ul style="list-style-type: none"> - rassembler, consigner, décoder et classer les informations strictement nécessaires pour réaliser le travail préliminaire avant la saisie informatique ; - ouvrir le fichier approprié au travail conformément aux exigences du protocole d'utilisation ; - procéder aux contrôles nécessaires et adaptés au travail demandé ; - respecter les règles de sécurité, et d'ergonomie ; - sauvegarder son travail dans le dossier approprié ; 	<ul style="list-style-type: none"> - rigueur et soin du travail accompli ; - conformité des travaux préparatoires à la saisie informatiques par rapport aux exigences de travail, - organisation du poste de travail (les consignes sont intégralement et correctement appliquées) ; - exactitude des procédures appliquées et la rigueur de la démarche ; - respect des règles de sécurité individuelle et collective et des règles d'ergonomie ; - utilisation conforme du matériel.

4 - Négociation des produits de l'exploitation

La situation d'évaluation peut porter sur la mise en œuvre de l'une des techniques suivantes appliquée à l'achat et à la vente de produits des cultures marines :

- préparation d'une négociation commerciale ;
- conception d'un plan d'entretien ;
- négociation commerciale.

Vérifier l'aptitude du candidat à :	A partir des données suivantes :	Le candidat doit :	Critères d'évaluation :
<ul style="list-style-type: none"> - préparer un contact ; - évaluer sa position en terme de rapport de force. 	<ul style="list-style-type: none"> - enregistrements vidéo décrivant une situation de négoce ; - documents décrivant une structure d'achat ou de vente. 	<ul style="list-style-type: none"> - analyser les documents - analyser les situations de négoce ; - déduire la stratégie à mettre en place ou critiquer celle présentée. 	<ul style="list-style-type: none"> - pertinence de l'évaluation de la position des différents partenaires en termes de rapport de force ; - adaptation de la stratégie proposée aux structures décrites ou pertinence de la critique.

Deuxième situation d'évaluation : coefficient 0,5**1 - Techniques de production :**

La situation d'évaluation porte sur l'une des techniques suivantes, en fonction de l'équipement de l'établissement de formation :

- obtention de ponte de mollusques ou de poissons ;
- production de larves de mollusques ;
- stratégie de captage en milieu naturel ;
- production de larves de poissons ;
- production de phytoplancton ;
- prégrossissement de poissons ;
- prégrossissement de mollusques ;
- organisation d'une aire ou d'un poste de travail aux normes de sécurité et d'asepsie ;
- préparation d'une phase de production ;
- contrôle du déroulement d'une phase de production ;
- détection, analyse des anomalies de production et choix des dispositions à prendre.

- Objectif : Être capable de réaliser les opérations liées à la conduite du système de production, faisant appel à une succession de tâches simples, avec une exigence de planification plus grande qu'en première situation.

Vérifier l'aptitude du candidat à :	A partir des données suivantes :	Le candidat doit :	Critères d'évaluation :
<ul style="list-style-type: none"> - mettre en œuvre des moyens de contrôle ; - assurer la mise en route d'une production ; - intervenir sur le cheptel. 	<ul style="list-style-type: none"> - équipements et matériels ; - protocole de production ; - moyens de contrôle ; - approvisionnements ; - produits de nettoyage du matériel et de traitement des organismes ; - instructions relatives à l'hygiène et à la protection des individus et de l'environnement. 	<ul style="list-style-type: none"> - réaliser un ensemencement, un transfert ou un échantillonnage ; - contrôler les produits de départ ; - assurer la mise en route des installations ; - s'assurer du parfait fonctionnement des dispositifs de sécurité. 	<ul style="list-style-type: none"> - rigueur et la méthode de manipulation ; - exactitude des résultats obtenus ; - compréhension et la justification des manipulations et méthodes utilisées ; - respect des procédures de protection des individus, de l'environnement et du matériel.

2 - Utilisation des moyens de production

Objectif : être capable de réaliser des opérations liées à la conduite du navire, du moteur, à l'utilisation des machines d'atelier, faisant appel à une succession de tâches simples, avec une exigence de planification plus grande qu'en première situation.

Vérifier l'aptitude du candidat à :	A partir des données d'une situation et des objectifs d'élevage suivants :	Le candidat doit :	Critères d'évaluation :
- préparer l'utilisation du matériel de l'exploitation.	- documents et règlements nautiques ; - navires de l'exploitation ; - équipements et matériels ; - moyens de contrôle ; - instructions relatives à l'hygiène et à la protection des individus et de l'environnement.	- préparer un itinéraire nautique ; - apprécier la stabilité du navire ; - assurer la mise en route des installations ; - s'assurer du parfait fonctionnement des dispositifs de sécurité. - assurer une maintenance de premier niveau.	- rigueur et méthode de manipulation ; - exactitude des résultats obtenus ; - compréhension et justification des manipulations et méthodes utilisées ; - respect des procédures de protection des individus, de l'environnement et du matériel.

3 - Gestion économique et financière

La situation permet d'évaluer plusieurs compétences, c'est à dire des savoir-faire et des savoirs technologiques. Elle peut donc comporter une partie écrite (travail sur documents à lire, à interpréter, à compléter...) et une partie orale et pratique sur ordinateur.

La situation d'évaluation porte sur l'une des techniques suivantes :

- réaliser à l'aide d'un traitement de texte une lettre à un fournisseur ou un client avec documents comptables joints ;
- enregistrer des documents comptables (factures, pièces de caisse, chèques) dans un logiciel de comptabilité simple ;
- éditer le journal de TVA (simple débit ou simple crédit) et faire une déclaration TVA informatisée et manuelle ;
- créer un tableau d'amortissement linéaire ou dégressif ;
- créer un plan de financement ou un tableau de répartition des charges à partir d'un schéma du cycle de production et de commercialisation en définissant les formules de calcul sur tableur ;
- créer un tableau de SIG, un bilan fonctionnel ou un bilan financier sur tableur envoyer un mel à un fournisseur ou à un client

Objectif: Être capable de réaliser les opérations de gestion à l'aide d'un traitement de texte, en faisant appel à une succession de tâches simples, avec une exigence de planification plus grande qu'en première situation.

Vérifier l'aptitude du candidat à :	A partir des données suivantes :	Le candidat doit :	Critères d'évaluation :
<ul style="list-style-type: none"> - mettre en œuvre le poste de travail informatique ; - mettre en place les documents préparatoires à la saisie informatique ; - assurer une saisie informatique ; - assurer une maintenance de premier niveau de façon préventive. 	<ul style="list-style-type: none"> - ordinateur équipé d'un traitement de texte, et d'un tableur ; - imprimante ; - instructions relatives à l'utilisation du matériel informatique. 	<ul style="list-style-type: none"> - réaliser une lettre a un client ou un fournisseur ; - réaliser un tableau simple avec des formules simples ; - assurer la mise en route de l'ordinateur et de l'imprimante ; - s'assurer du parfait fonctionnement des dispositifs de sécurité. 	<ul style="list-style-type: none"> - rigueur et la méthode dans le travail. - exactitude des résultats obtenus ; - compréhension et justification des procédures et méthodes utilisées ; - respect du matériel.

4 - Négociation des produits de l'exploitation

La situation d'évaluation peut porter sur la mise en œuvre de l'une des techniques suivantes appliquée à l'achat et à la vente de produits des cultures marines :

- préparation d'une négociation commerciale ;
- conception d'un plan d'entretien ;
- négociation commerciale.

Vérifier l'aptitude du candidat à :	A partir des données suivantes :	Le candidat doit :	Critères d'évaluation :
<ul style="list-style-type: none"> - préparer une négociation. 	<ul style="list-style-type: none"> - produit des cultures marines ; - entreprise d'achat dont l'organisation commerciale et l'importance sur le marché sont précisées ainsi que le classement dans un circuit de distribution. 	<ul style="list-style-type: none"> - préparer un plan d'entretien de vente ; - indiquer les supports à utiliser en fonction des documents fournis sur l'entreprise et du produit indiqué. 	<ul style="list-style-type: none"> - richesse et structure de l'argumentaire personnalisé ; - adaptation des supports d'entretien envisagés.

1 - Techniques de production :

La situation d'évaluation porte sur l'une des techniques suivantes, en fonction de l'équipement de l'établissement de formation :

- obtention de ponte de mollusques ou de poissons ;
- production de larves de mollusques ;
- stratégie de captage en milieu naturel ;
- production de larves de poissons ;
- production de phytoplancton ;
- prégrossissement de poissons ;
- prégrossissement de mollusques ;
- organisation d'une aire ou d'un poste de travail aux normes de sécurité et d'asepsie ;
- préparation d'une phase de production ;
- contrôle du déroulement d'une phase de production ;
- détection, analyse des anomalies de production et choix des dispositions à prendre.

Objectif : Être capable d'assurer la conduite du système de production de cultures marines. La 3^{ème} situation doit montrer l'autonomie du candidat dans les prises de décision concernant dans son ensemble :

- le processus d'élevage et ses conséquences à chaque étape ;
- l'organisation et le suivi d'élevage ;
- les contrôles à effectuer ;
- l'anticipation des résultats d'élevage de l'étape suivante.

Vérifier l'aptitude du candidat à :	A partir des données suivantes :	Le candidat doit :	Critères d'évaluation :
<ul style="list-style-type: none"> - appréhender le processus d'élevage avant d'exécuter un travail - se conformer à un protocole et s'y conformer, s'organiser, - mettre en œuvre les moyens de contrôle - surveiller et s'assurer du fonctionnement des équipements ; - assurer la mise en route d'une production, intervenir sur le cheptel - s'assurer de la conformité des produits ; - transmettre les informations et choisir le moyen de communication adapté. - choisir les documents de suivi adaptés. - analyser des résultats et anticiper sur l'évolution des performances d'élevage. 	<ul style="list-style-type: none"> - site de production en situation de production ; - fiches techniques relatives au matériel, aux produits et aux objectifs d'élevage donnés, aux résultats d'élevage antérieurs. - produit de départ donné ; - matériel et installation donnés 	<ul style="list-style-type: none"> - assurer les contrôles définis par le protocole d'utilisation ; - procéder aux ajustements dans le cas d'une dérive de paramètres ; - rendre compte du travail réalisé, des décisions prises, des anomalies constatées ; - remplir les documents de suivi de la production et de contrôle. 	<ul style="list-style-type: none"> - organisation et rigueur des activités de production du candidat dans le respect des règles de sécurité et de protection de l'environnement ; - qualité et exactitude des documents de suivi de production et de contrôle ; - pertinence des interventions d'ajustement des paramètres ; - clarté du compte rendu d'activités ; - qualité et exactitude des résultats obtenus ; - compréhension et justification des méthodes utilisées. - anticipation des performances et des techniques d'élevage pour l'avenir.

2 - Utilisation des moyens de production

Objectif : être capable d'assurer la conduite du navire, du moteur ou de la machine.

La troisième manipulation doit valider un niveau de responsabilité de contre-maître, montrant l'autonomie du candidat dans les prises de décision concernant dans son ensemble :

- le commandement du navire ou du moteur ;
- l'organisation, le suivi de la maintenance et du carnet de route ;
- Les contrôles à effectuer et l'anticipation des résultats.

Vérifier l'aptitude du candidat à :	A partir des données d'une situation et des objectifs d'élevage suivants :	Le candidat doit :	Critères d'évaluation
<ul style="list-style-type: none"> - se conformer aux directives d'entretien et aux objectifs d'élevage, mettre en œuvre des moyens de contrôle - surveiller et s'assurer du fonctionnement des équipements ; - utiliser un navire conchylicole en zone côtière ; - surveiller et s'assurer du fonctionnement des équipements ; - transmettre les informations et choisir le moyen de communication adapté. - compléter un carnet d'entretien. 	<ul style="list-style-type: none"> - documents nautiques, navire et ses équipements ; - site de production en situation de production ; - fiches techniques relatives au matériel. - fiches techniques relatives aux objectifs d'élevage donnés ; - installation donnée. 	<ul style="list-style-type: none"> - planifier (décrire la succession des opérations, préparer le carnet de bord ou d'entretien, évaluer les temps) ; - exécuter le travail, conforme aux directives proposées ; - conduire et manœuvrer un navire pour réaliser le travail demandé ; - analyser le travail et procéder aux ajustements dans le cas d'une dérive de paramètres ; - assurer les contrôles définis par le protocole de production ; - rendre compte du travail réalisé, des décisions prises, des anomalies constatées ; - remplir les documents de suivi de la production et de contrôle (carnets d'entretien, carnet de route, journal de bord,...) ou proposer des mesures de maintenance ; 	<ul style="list-style-type: none"> - compréhension et justification et la planification ; - organisation et rigueur de la navigation et des activités de production du candidat dans le respect de la réglementation nautique, des règles de sécurité et de protection de l'environnement ; - qualité et exactitude des documents de suivi de production et de contrôle ; - pertinence des interventions d'ajustement des paramètres ; - clarté du compte rendu d'activités ; - précision des résultats obtenus ; - compréhension et justification des méthodes utilisées et anticipation.

3 - Gestion économique et financière

La situation permet d'évaluer plusieurs compétences, c'est à dire des savoir-faire et des savoirs technologiques. Elle peut donc comporter une partie écrite (travail sur documents à lire, à interpréter, à compléter...) et une partie orale et pratique sur ordinateur.

La situation d'évaluation porte sur l'une des techniques suivantes :

- réaliser à l'aide d'un traitement de texte une lettre à un fournisseur ou un client avec documents comptables joints ;
- enregistrer des documents comptables (factures, pièces de caisse, chèques) dans un logiciel de comptabilité simple ;
- éditer le journal de TVA (simple débit ou simple crédit) et faire une déclaration TVA informatisée et manuelle ;
- créer un tableau d'amortissement linéaire ou dégressif ;
- créer un plan de financement ou un tableau de répartition des charges à partir d'un schéma du cycle de production et de commercialisation en définissant les formules de calcul sur tableur ;
- créer un tableau de SIG, un bilan fonctionnel ou un bilan financier sur tableur envoyer un mel à un fournisseur ou à un client

Objectif : Être capable d'assurer la saisie informatique de tableau de calcul complexe (logiciel comptable, tableur).

La troisième situation doit valider un niveau de responsabilité de contre-maître, montrant l'autonomie du candidat dans les prises de décision concernant dans son ensemble :

- o la conception de tableaux ou l'enregistrement comptable de premier niveau ;
- o l'organisation, le suivi de la maintenance informatique ;
- o les contrôles sur le logiciel et sur le matériel à effectuer ;
- o les contrôles des saisies sur sorties informatiques pour vérifier l'adéquation des résultats avec les travaux préparatoires.

Vérifier l'aptitude du candidat à :	A partir des données suivantes :	Le candidat doit :	Critères d'évaluation :
- planifier l'utilisation du matériel informatique par rapport aux travaux préparatoires. - se conformer aux directives d'entretien sur ordinateur et aux objectifs de saisie, s'organiser, mettre en œuvre les moyens de contrôle, utiliser l'ordinateur, assurer la mise en route du matériel ; - saisir et contrôler sa saisie.	- documents comptables ou financiers, matériel informatique ; - fiches techniques relatives au matériel ; - fiches techniques relatives aux objectifs de travail.	- planifier la succession des opérations dans le temps ; - exécuter les directives et les contrôles définis par les protocoles ; - rendre compte des opérations réalisées (suivi, décisions, anomalies,...) ; - analyser les résultats obtenus et procéder aux réajustements nécessaires.	- justification de la planification. - organisation et rigueur du travail dans le respect des règles de sécurité et d'ergonomie ; - pertinence des interventions d'ajustement des paramètres ; - clarté et précision du compte rendu d'activités ; - précision des résultats obtenus. - qualité et exactitude des documents de suivi ; - justification des méthodes utilisées et initiative ;

4 - Négociation des produits de l'exploitation

La situation d'évaluation peut porter sur la mise en œuvre de l'une des techniques suivantes appliquée à l'achat et à la vente de produits des cultures marines :

- préparation d'une négociation commerciale ;
- conception d'un plan d'entretien ;
- négociation commerciale.

Vérifier l'aptitude du candidat à :	A partir des données suivantes :	Le candidat doit :	Critères d'évaluation :
- négocier les produits de l'exploitation.	- simulation d'une négociation en présence d'un professionnel de la négociation commerciale ; - toutes précisions jugées utiles sur l'entreprise représentée par le professionnel et sur la position du professionnel dans cette entreprise ; - un produit des cultures marines.	- conduire la négociation.	- maîtrise de la méthode de conduite de la négociation ; - structure et adaptation de l'argumentation aux conditions de la négociation ; - traitement des objections.

A l'issue des situations d'évaluation, dont le degré d'exigence est équivalent à celui requis dans le cadre de l'épreuve ponctuelle correspondante, l'équipe pédagogique de l'établissement de formation adresse au jury une fiche d'évaluation du travail réalisé par le candidat.

Le jury pourra éventuellement demander à avoir communication de tous documents tels que les sujets proposés lors de chaque situation d'évaluation et les prestations réalisées par le candidat à cette occasion. Ces documents seront tenus à la disposition du jury et de l'autorité rectoriale pour la session considérée et jusqu'à la session suivante.

Après examen attentif des documents fournis le cas échéant, le jury formule toute remarque et observation qu'il juge utile et arrête la note.

E4. Épreuve de Langue vivante (Coefficient 2)	U.4
---	------------

- **Forme de l'évaluation**

➔ **Ponctuelle** (écrite, durée 2 heures) (Arrêté du 6 avril 1994 B.O. n° 21 du 26 mai 1994).

Cette épreuve vise à apprécier la compréhension de la langue étrangère et l'expression dans cette langue. Elle porte sur des thèmes liés à la vie socio-professionnelle en général ou à un aspect de la civilisation du pays. Elle comprend deux parties notées respectivement sur 12 points et 8 points.

- 1^{ère} partie : Compréhension

A partir d'un document en langue étrangère, le candidat doit répondre en français à des questions en français révélant sa compréhension du texte en langue étrangère.

Il pourra être invité à justifier ses réponses par une citation extraite du document et à fournir la traduction de quelques passages choisis.

- 2^{ème} partie : Expression

Cette partie de l'épreuve consiste en :

- d'une part des exercices visant à tester en situation les compétences linguistiques (4 points) ;
- d'autre part une production semi-guidée qui pourra être liée au document proposé pour l'évaluation de la compréhension (4 points).

L'utilisation du dictionnaire bilingue est autorisée.

➔ **Contrôle en cours de formation pour la formation continue seulement.**

Le contrôle en cours de formation est constitué de quatre situations d'évaluation correspondant aux quatre capacités :

- A - compréhension écrite
- B - compréhension de l'oral
- C - expression écrite
- D - expression orale

A - Compréhension écrite

A partir d'un ou deux supports en langue vivante étrangère la compréhension de la langue considérée sera évaluée par le biais de :

- réponses en français à des questions ;
- résumé en français du document ;
- compte rendu du document ;
- traduction.

Le candidat devra faire la preuve des compétences suivantes :

- repérage/identification ;
- mise en relation des éléments identifiés ;
- inférence.

Critères : intelligibilité et pertinence de la réponse.

B - Compréhension orale

A partir du support audio-oral ou audio-visuel, l'aptitude à comprendre le message auditif en langue vivante étrangère sera évaluée par le biais de :

En français :

- réponses à des questions factuelles simples sur ce support ;
- QCM ;
- reproduction des éléments essentiels d'information compris dans le document.

Le candidat devra faire la preuve des compétences suivantes :

- anticipation ;
- repérage/identification ;
- association des éléments identifiés ;
- inférence.

C - Production écrite

La capacité à s'exprimer par écrit en langue vivante étrangère sera évaluée par le biais d'une production guidée d'un paragraphe de 10 à 15 lignes. Le message portera sur l'expérience professionnelle ou personnelle du candidat ou bien sur un aspect de civilisation (questions pouvant prendre appui sur un court document écrit ou une image).

Le candidat devra faire la preuve des compétences suivantes :

- mémorisation ;
- mobilisation des acquis ;
- aptitude à la reformulation ;
- aptitude à combiner les éléments acquis en énoncés pertinents et intelligibles ;
- utilisation correcte et précise des éléments linguistiques contenus dans le programme de consolidation de seconde : éléments grammaticaux : déterminants, temps, formes auxiliaires, modalité, connecteurs...

Éléments lexicaux :

Cf liste contenue dans le référentiel BEP ou programme de BEP.

Construction de phrases simples, composées, complexes.

D - Production orale

La capacité à s'exprimer oralement en langue vivante étrangère de façon pertinente et intelligible sera évaluée.

Le support proposé par le formateur permettra d'évaluer l'aptitude à :

- dialoguer en langue vivante étrangère à l'aide de constructions simples, composées, dans une situation simple de la vie courante. Ce dialogue pourra porter sur des faits à caractère personnel, de société ou de civilisation.

Le candidat devra faire preuve des compétences suivantes :

- mobilisation des acquis ;
- aptitude à la reformulation ;
- aptitude à combiner les éléments acquis en énoncés pertinents et intelligibles.

Exigences lexicales et grammaticales : cf programmes de consolidation de seconde et référentiel BEP ou programme BEP.

E5. Épreuve de Français, histoire - géographie (Coefficient 5)	U.51 U.52
--	------------------

Cette épreuve comprend deux sous-épreuves :

Sous-épreuve E.5.1 : Français (Coefficient 3)

U.51

• **Forme de l'évaluation**

→ **Ponctuelle** (écrite, durée 2 heures 30)

L'évaluation comporte deux parties :

- une première partie, notée sur 8 à 12 points, évalue les capacités de compréhension ;
- une deuxième partie, notée sur 8 à 12 points, évalue les capacités d'expression.

L'évaluation s'appuie sur un ou plusieurs textes ou documents (textes littéraires, textes argumentatifs, textes d'information, essais, articles de presse, documents iconographiques).

Dans la première partie, deux ou trois questions permettent de vérifier la capacité du candidat de comprendre le sens global des documents, d'en dégager la construction, d'en caractériser la visée, le ton, l'écriture...

La seconde partie permet d'évaluer la capacité du candidat d'exposer un point de vue ou d'argumenter une opinion. Le type d'écrit attendu s'inscrit dans une situation de communication précisée par l'énoncé (lettre, synthèse rédigée, article...). Le sujet précise la longueur du texte à rédiger.

Le nombre de points attribués à chacune des parties de l'épreuve est indiqué dans le sujet. Dans tous les cas, la note globale est attribuée sur 20 points.

➔ **Contrôle en cours de formation.**

Le contrôle en cours de formation est constitué de quatre situations d'évaluation permettant de tester les capacités de compréhension et d'expression du candidat. Elles sont de poids équivalent. Elles reposent à la fois sur des supports fonctionnels ou des supports fictionnels ou littéraires. On précisera chaque fois que nécessaire la situation de communication : destinataire, auditoire, etc...

• situation A

a) Objectif : évaluation de la capacité du candidat d'analyser ou synthétiser.

b) Exemples de situation :

- supports fonctionnels : fiche d'analyse de tâches ; prises de notes ;
- supports fictionnels/ littéraires : fiche de lecture ; synthèse d'une activité de lecture.

• situation B

a) Objectif : évaluation de la capacité du candidat de rendre compte ou transposer ou développer.

b) Exemples de situation :

- supports fonctionnels : rapport d'intervention en milieu professionnel ; fiche de présentation d'un produit, rédaction d'un texte publicitaire à partir de documents ; lettre, articles ; argumentation à partir d'un dossier ;
- supports fictionnels/littéraires : commentaire de lettre, d'images ; argumentation à partir d'une lecture.

• situation C

a) Objectif : évaluation de la capacité du candidat à exposer ou transmettre un message oral.

b) Exemples de situation :

- présentation d'un dossier disciplinaire ou interdisciplinaire ;
- compte rendu de lecture, de visite, de stage...
- rapports des travaux d'un groupe.

• situation D

a) Objectif : évaluation de la capacité du candidat à participer ou animer.

b) Exemples de situation :

- participation à un entretien (embauche...) ;
- participation à un débat ;
- participation à une réunion ;
- animation d'un groupe, d'une équipe (entreprise).

Sous-épreuve E.5.2 : Histoire - géographie (Coefficient 2)
--

U.52

• **Forme de l'évaluation**

→ **Ponctuelle** (écrite, durée 2 heures)

Cette sous-épreuve porte sur le programme de la classe de terminale de baccalauréat professionnel, sur un thème précis et les notions qui lui sont associées.

Le candidat a le choix entre deux sujets. Il doit faire la preuve de ses capacités de comprendre et d'analyser une situation historique ou géographique en s'appuyant sur l'étude d'un dossier de trois ou cinq documents de nature variée.

Il répond à une série de questions qui visent à évaluer ses compétences à :

- repérer et relever des informations dans une documentation ;
- établir des relations entre les documents ;
- utiliser des connaissances sur le programme.

Ces questions, qui ne peuvent se réduire à une demande de définition, permettent au candidat de faire la preuve qu'il maîtrise les méthodes d'analyse des documents et qu'il sait en tirer parti pour comprendre une situation historique ou géographique.

Il élabore ensuite une courte synthèse intégrant les éléments apportés par le dossier et ses connaissances.

Les documents constituent un ensemble cohérent qui permet une véritable mise en relation. La cohérence réside dans la situation envisagée et la (ou les) notions(s) qui s'y rapporte(ent).

La synthèse consiste en un texte rédigé qui peut être accompagné par une carte, un croquis ou un schéma à l'initiative du candidat ou en réponse à une question expressément formulée.

→ **Contrôle en cours de formation.**

Le contrôle en cours de formation est constitué de quatre situations d'évaluation : deux situations d'évaluation en histoire fondées sur un sujet accompagné de documents et deux situations d'évaluation en géographie.

Objectifs :

Les différentes évaluations visent à évaluer les compétences du candidat à :

- repérer et relever des informations dans un ensemble de trois à cinq documents ;
- établir des relations entre ces documents ;
- utiliser des connaissances sur le programme ;
- élaborer une courte synthèse intégrant les informations apportées par les documents proposés et ses connaissances.

Modalités :

Les quatre situations d'évaluation portent chacune sur des sujets d'étude différents, se rapportant au programme de terminale baccalauréat professionnel. Chaque situation d'évaluation est écrite et dure (*environ*) deux heures.

Les documents servant de supports aux différentes situations d'évaluation constituent des ensembles cohérents permettant une mise en relation. La cohérence réside dans la situation historique ou géographique envisagée et la (ou les) notion(s) qui s'y rapporte(ent).

Deux des quatre situations d'évaluation doivent donner lieu à la réalisation d'un croquis ou d'un schéma.

La synthèse demandée comporte une vingtaine de lignes : elle est guidée par un plan indicatif ou un questionnement.

E6. Épreuve d'éducation artistique - arts appliqués ou d'éducation socioculturelle (Coefficient 1)	U.6
--	------------

Finalités objectifs de l'évaluation

L'évaluation a pour objet de vérifier que le candidat sait utiliser des méthodes d'analyse et sait communiquer en utilisant le vocabulaire plastique et graphique.

Elle permet également de s'assurer que le candidat sait mobiliser ses connaissances relatives à l'esthétique du produit, à la production artistique et son implication dans l'environnement contemporain et historique.

Évaluation

L'évaluation porte sur les compétences définies par le programme-référentiel, en relation directe ou indirecte avec le champ professionnel concerné.

- **Forme de l'évaluation**

Les dispositions relatives au contrôle ponctuel et au contrôle en cours de formation sont communes à tous les baccalauréats professionnels excepté les baccalauréats "artisanat et métiers d'art".

- ➔ **Ponctuelle** (écrite, durée 3 heures)

Cette épreuve comporte une analyse formelle et stylistique des éléments présentés dans un dossier comportant quelques planches documentaires (images/textes).

Elle se complète d'une recherche personnelle effectuée par le candidat à partir de l'analyse du dossier documentaire, en fonction d'une demande précise et/ou d'un cahier des charges.

L'analyse implique un relevé documentaire sélectif assorti d'annotations.

Le contenu de l'analyse peut porter sur la comparaison entre l'organisation plastique et l'organisation fonctionnelle d'un ou plusieurs objets (ou supports), ou sur la mise en relation des éléments représentés avec leur contexte historique et artistique.

La recherche porte sur un problème appartenant à l'un des domaines des arts appliqués. Elle doit être présentée sous forme d'esquisse(s) graphique(s) et/ou colorée(s), assortie(s) d'un commentaire écrit justifiant les choix effectués par le candidat.

L'épreuve obligatoire, dont le sujet est élaboré au plan national, se déroule, sous la responsabilité des recteurs, dans les centres d'examen de chaque académie, dans le respect du calendrier national. Elle est organisée en séance ininterrompue de trois heures.

Un jury académique composé de professeurs de la discipline procède à la correction et notation de l'épreuve.

- ➔ **Contrôle en cours de formation.**

Le contrôle en cours de formation s'établit à partir de trois situations d'évaluation organisées au cours de la formation.

Les trois situations comportent 1 à 2 séances de 2 heures et sont affectées chacune d'un coefficient particulier :

- 1^{ère} situation d'évaluation : coefficient 1 ;
- 2^{ème} situation d'évaluation : coefficient 2 ;
- 3^{ème} situation d'évaluation : coefficient 2.

Le total des points (notes coefficientées) acquis aux trois situations est ramené au coefficient 1 et constitue la note définitive présentée au jury pour l'obtention de l'unité.

Première situation d'évaluation

L'évaluation de cette première situation porte sur la mise en œuvre des compétences suivantes :

- analyser les relations entre les constituants plastiques et les éléments fonctionnels d'un produit d'art appliqué (relations formes, matières, couleurs/fonctions) ;
- mettre en œuvre des principes d'organisation ;
- mettre en œuvre et maîtriser des outils et des techniques imposées.

Les éléments et les données sont imposés.

Deuxième situation d'évaluation

L'évaluation de cette deuxième situation porte sur la mise en œuvre des compétences suivantes :

- traduire plastiquement les observations concernant les données du réel ;
- analyser des produits d'art appliqué à l'industrie et à l'artisanat ;
- rendre compte plastiquement des relations entre les constituants plastiques et les éléments fonctionnels d'un produit d'art appliqué (relations formes, matières, couleurs/fonctions) ;
- sélectionner, transférer et adapter des éléments pour répondre à un problème d'art appliqué dans le respect d'un cahier des charges ou des contraintes imposées ;
- maîtriser des techniques appropriées à la traduction des réponses données au problème d'art appliqué imposé.

Un dossier documentaire et un cahier des charges sont imposés. Néanmoins, le candidat doit sélectionner des documents et/ou des éléments dans les sources documentaires proposées. Il doit également faire un choix en ce qui concerne la mise en œuvre d'outils et de techniques pour communiquer son projet.

Troisième situation d'évaluation

L'évaluation de cette troisième situation porte sur la mise en œuvre des compétences suivantes :

- identifier une production artistique et repérer son implication dans son environnement culturel, spécialement dans celui du cadre de vie, de la fabrication industrielle et artisanale ou de la communication visuelle ;
- situer un produit, un support de communication, un espace construit dans l'environnement artistique et culturel de son époque ;
- évaluer la qualité esthétique d'un produit.

Le problème est imposé ainsi que l'objet d'étude, en revanche, les références (images et textes) sont proposées, le candidat sélectionne des documents ou des éléments documentaires en fonction de son analyse personnelle et de son argumentaire.

Éducation socioculturelle (établissements relevant du ministre chargé de l'agriculture)

• **Forme de l'évaluation**

➔ **Ponctuelle** (écrite, durée 3 heures)

Pour les candidats préparant le baccalauréat professionnel spécialité cultures marines par la voie scolaire dans un établissement privé ou par la voie de l'apprentissage dans un centre de formation d'apprentis non habilité ou par la voie de la formation professionnelle continue dans un établissement privé relevant du ministre chargé de l'agriculture, l'épreuve d'éducation socioculturelle est une épreuve écrite.

Cette épreuve a pour but d'apprécier chez le candidat :

- sa capacité d'analyse ;
- sa sensibilité aux problèmes concernant la production artistique et son implication dans l'élaboration du cadre de vie, la communication visuelle ;
- son esprit critique ;
- son aptitude à communiquer à travers l'expression écrite et graphique.

C'est une épreuve pratique et éventuellement écrite à partir d'une proposition accompagnée ou non de documents.

Deux types d'épreuves sont proposés au choix du candidat :

- faire pratiquer un exercice d'expression artistique (arts plastiques) ;
ou
- faire élaborer au candidat un projet de création utilisable dans son environnement social ou professionnel (affiche, dépliant, maquette...) à compléter éventuellement par quelques questions écrites destinées à vérifier les capacités du candidat à s'impliquer dans la vie sociale.

→ **Contrôle en cours de formation.**

Pour les candidats préparant le baccalauréat professionnel spécialité cultures marines par la voie scolaire dans un établissement public ou privé sous contrat ou par la voie de l'apprentissage dans un centre de formation d'apprentis habilité ou par la voie de la formation professionnelle continue dans un établissement public relevant du ministre chargé de l'agriculture, le jury attribue les notes correspondant à l'épreuve d'éducation socioculturelle sur la base des propositions formulées par le professeur d'éducation socioculturelle, en liaison avec l'équipe pédagogique à l'issue du contrôle organisé en cours de formation.

E7. Épreuve d'éducation physique et sportive (Coefficient 1)	U.7
--	------------

• **Forme de l'évaluation**

→ **Ponctuelle et contrôle en cours de formation.**

Les modalités de l'épreuve d'éducation physique et sportive sont définies par l'arrêté du 22 novembre 1995 relatif aux modalités d'organisation du contrôle en cours de formation et de l'examen terminal pour l'éducation physique et sportive au lycée (Journal officiel du 30 novembre 1995).

ÉPREUVE FACULTATIVE de langue vivante (Coefficient 1)	UF 1
---	-------------

• **Forme de l'évaluation**

Épreuve orale d'une durée de 20 minutes précédée d'un temps de préparation de 20 minutes.

L'épreuve a pour but de vérifier la capacité du candidat à comprendre une langue de communication courante et à s'exprimer de manière intelligible sur un sujet d'ordre général.

L'épreuve prend appui sur un document écrit, authentique, portant sur des questions actuelles de société et pouvant comporter des éléments iconographiques. Il ne s'agit en aucun cas d'un document technique.

Le candidat peut présenter une liste de huit textes au minimum, représentant un ensemble d'une dizaine de pages. Pour les candidats qui ont suivi l'enseignement facultatif de langue vivante, cette liste doit être validée par le professeur et le chef d'établissement. En l'absence de liste, l'examineur propose plusieurs documents au choix du candidat.

Le candidat présente le document et en dégage les éléments essentiels. Cette présentation est suivie d'un entretien portant sur le sujet abordé dans le document. L'entretien peut être élargi et porter sur le projet personnel du candidat.

Précisions concernant l'épreuve facultative d'arabe.

Les documents sont rédigés en arabe standard, sans signes vocaliques, conformément à l'usage. Ils peuvent comporter des éléments en arabe dialectal (caricatures, dialogue ou extrait d'entretien publié dans la presse par exemple).

Au cours de l'entretien, l'examineur peut demander la lecture oralisée d'un bref passage et sa traduction.

Le candidat peut s'exprimer dans le registre de son choix : arabe standard, ou arabe "moyen". L'arabe standard, appelé aussi littéral, correspond à l'usage "soutenu" de la langue, par référence à son usage écrit. L'arabe dit moyen comporte des tournures et expressions dialectales. Il doit être compris par tout interlocuteur arabophone. On n'acceptera du candidat aucune forme de sabir, qui consiste à introduire massivement un lexique étranger plus ou moins arabisé.